

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 38 (1950)

Heft: 779

Artikel: La femme et la démocratie

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-267195>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Soutenez votre „Journal“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

GENÈVE

POUR CONSTRUIRE
VILLA
A FORFAIT COMPLET - DEMANDEZ
CHAFFARD & HUTTERLI
Fondée en 1911
H. HUTTERLI, succ.
69, RUE DE LAUSANNE - TÉL. 2.67.32
PLANS - RÉFÉRENCES - DEVIS

GRANDE MAISON DE BLANC
CALICOES 14, RUE DE RIVE
La maison des bonnes qualités

BOUVIER
le bon papetier
de la Croix-d'Or
le spécialiste
du stylo
Téléphone 5.10.58

MERCERIE - BONNETERIE
M. MAGNIN
27, Bourg-de-Four - GENÈVE Tél. 4.07.34

Corsets Clément
26, Rue du Marché
Toutes les dernières nouveautés
Tous les genres
Tous les prix
TIMBRES ESCOMPTE JAUNES

Acquisition de la nationalité par le mariage

1. Pays dont une femme acquiert la nationalité automatiquement par mariage avec l'un de ses ressortissants :

Abyssinie	Lichtenstein
Allemagne	Monaco
Autriche	Norvège
Chine	Pays-Bas
Danemark	Pérou
Egypte	Pologne
Espagne	Portugal
Finlande	Siam
France	Suède
Haïti	Suisse
Japon	Syrie
Irak	Transjordanie
Iran	Turquie
Italie	Hongrie
Liban	

(En France, le gouvernement peut, exceptionnellement, refuser la nationalité dans les six mois qui suivent le mariage).

2. Pays qui autorisent l'acquisition de la nationalité comme conséquence directe du mariage, mais sous les conditions suivantes :

a) La femme ne refuse pas, dans les limites d'un délai prescrit, la nationalité de son mari :

Belgique (six mois).
Roumanie (déclaration au moment du mariage).

b) La femme se prononce formellement pour la nationalité de son mari et cette déclaration est acceptée par le gouvernement du pays :

Bulgarie (demande formelle trois mois avant le mariage).

Tchécoslovaquie (demande avant le mariage ou dans les trois mois qui suivent).

c) La femme déclare, au moment du mariage, vouloir acquérir la nationalité de son mari :

Costarica Guatemala

d) La femme d'après le droit national, perd par son mariage, sa nationalité d'origine.
Venezuela

3. Pays qui n'autorisent pas la femme à acquérir la nationalité de son mari, leur ressortissant, à l'exception du cas où elle vit dans le pays et réclame formellement la nationalité de son conjoint :

Bolivie Mexico Nicaragua

Salvador (la nouvelle Constitution de 1945 ne contient pas d'indication sur ce point, c'est l'ancienne constitution de 1939 qui fait loi).

4. Pays qui n'autorisent pas la femme à acquérir la nationalité de leur mari :

Argentine	Chili
Brésil	Colombie
Canada	Cuba

IN MEMORIAM

Madame Kretzschmar-Borel

Colombier vient de perdre en Mme Jules Kretzschmar une femme d'élite. Neuchâteloise de naissance, mais Française par son mariage, Mme Kretzschmar-Borel vint se fixer à Colombier après la première guerre mondiale qui la laissa veuve. Là, elle ne se borna pas à élever ses trois enfants d'une façon exemplaire, mais mit sa haute intelligence, sa culture et les dons de son cœur au service de tous les déshérités. Dans les rangs de la Croix-Bleue et des Femmes Abstinentes dont elle fut un certain temps la présidente nationale et dont elle rédigeait, d'une plume alerte, l'organe « La Petite Lumière », elle lutta infatigablement contre le fléau de l'alcoolisme. Comme secrétaire de district de Pro Juventute, elle s'occupa avec amour de l'enfance malheureuse. Les Petites Familles, Pro Familia, le Conseil d'Eglise et tant d'autres commissions humanitaires et religieuses bénéficièrent de ses conseils et de son expérience. Ame profondément religieuse, chrétienne convaincue, elle rendait témoignage sans crainte de sa foi ; elle savait verser courage et joie à ceux que les adversités de la vie quotidienne lassaient et relevait les cœurs ravagés par de grandes épreuves puisqu'elle les avait connues elle-même.

Mme Kretzschmar possédait un don rare d'oratrice, qui lui permettait de s'adapter d'emblée à ses différents auditoires qu'elle savait toucher par sa pensée juste et profonde, exprimée avec sérieux et humour. Elle mit généreusement ce talent à la disposition de toutes les causes auxquelles elle se dévouait, y compris celle du suffrage féminin. Compreneant l'importance de la législation dans la lutte contre l'alcoolisme, la misère et la cruauté, et pour la dignité féminine, elle souhaitait la participation de la femme à la vie politique. Depuis longtemps sympathisante avec notre mouvement, elle devint membre de la section de Colombier de l'Association Suisse pour le suffrage féminin en 1942. Dès lors elle milita directement pour notre cause et nous savons que son merveilleux don de la parole, sa simplicité, son enthousiasme et son humour, et surtout son amour du prochain qu'on sentait vibrer derrière chaque phrase ébranlèrent bien des convictions adverses et entraînèrent des opinions hésitantes.

Pour nous féministes qui luttons encore et connaissons de nombreuses défaites, Mme Kretzschmar reste un lumineux exemple d'inallassable dévouement, de fidélité, de complet don de soi.

* * *

Mlle Marguerite Evrard

St-Sulpice (Vaud).

Mlle Marguerite Evrard, Dr ès lettres, décédée le 15 août au Locle, a vécu ses dernières années à St-Sulpice, dans sa villa de Cernil Alex, du nom d'un hameau jurassien, où elle s'était installée avec sa sœur, peu après avoir pris sa retraite de maîtresse secondaire. Mlle Evrard a consacré toute sa vie, avec un enthousiasme et une passion jamais lassés, à l'enseignement, à l'éducation non seulement de ses élèves, mais aussi à l'éducation sociale, nationale, internationale de la femme, de la mère, qu'elle voulait toujours mieux préparée aux tâches multiples qui l'attendent.

Elle était née en 1879, toute sa vie a été marquée par une volonté tenace, par une grande énergie qui étonnaient dans ce corps menu, par un travail acharné. Sa jeunesse ne fut guère heureuse ; sa mère a été malade pendant 44 ans ; elle était l'aînée de

Equateur	Panama
Maroc français	Paraguay
Honduras	Russie 1
Irlande	Tunisie
Yougoslavie	Uruguay
Luxembourg	USA
Nouvelle-Zélande	Gde-Bretagne et
Palestine	Dominions

Le décret du 15 février 1947, interdit le mariage d'un Russe avec une étrangère.

Spécialité de chocolats suisses
Maison HOFFMANN & KOEBELI
GENÈVE

8, rue du Marché (face Fusterli) 22, rue du Mont-Blanc (angle rue Chaponnrière)
TÉL. 4.25.91 TÉL. 2.37.92

LA CLÉ ET FOYER
RESTAURANT SANS ALCOOL
Rue de Bourg 26 - Tél. (021) 22.46.31 - Lausanne
Menus soignés à prix modérés
Chambres à louer au jour, et au mois

trois filles, elles aussi souvent malades, si bien qu'elle a été le soutien et le réconfort de son père et de ses sœurs. Très tôt, elle eut le désir d'enseigner, d'éduquer ; pour accéder à l'enseignement secondaire, au Locle, elle entra à l'université de Neuchâtel et obtint la première licence ès lettres décernée à une femme par cette école ; pour obtenir des cours de psychologie et de pédagogie, enseignement qui était pour elle une vocation, elle fit son doctorat ès lettres en 1914. Elle a enseigné longtemps à l'Ecole secondaire du Locle, ce qui lui a permis de mûrir son goût pour la psychologie ; elle avait fait de nombreuses expériences éducatives dont elle a fait profiter, tout le long de sa vie, des cercles étendus, par des écrits ou des conférences.

Dès 1906, au Locle d'abord, où elle a présidé l'Union féministe, Mlle Evrard s'est intéressée au mouvement féministe ; elle a été pendant longtemps membre, puis vice-présidente et présidente par interim, remplaçant Mlle E. Serment (Le Mont s/ Lausanne), de la commission d'éducation nationale de l'Alliance de sociétés féminines suisses.

Il convient de rappeler ici la création de cet organisme : c'était en 1915, alors que le fossé allait s'élargissant entre la Suisse allemande et la Suisse romande, que Mme E. Pieczinska-Reichenbach lança, à St-Gall, au cours d'une assemblée de l'Alliance nationale, un vibrant appel à l'idéal national et au devoir d'éducation de toutes les femmes, à la compréhension, à l'entente et au travail en commun. Dès lors la commission d'éducation nationale n'a cessé de travailler à la formation nationale, civique, sociale des femmes, afin de les préparer mieux aux multiples tâches qui les attendent, dans le domaine familial, professionnel, national. Son idéal, ses idées généreuses, son amour pour son prochain, Mlle Evrard l'a proclamé dans ses écrits, dans de nombreux articles, dans des conférences. Elle a pris une part notable à l'organisation à Lausanne des « Journées éducatives », avec Mme Pieczinska et Mlle Serment ; elle a parlé à la Journée des femmes vaudoises de 1939. Lors de l'assemblée tenue à Neuchâtel en 1948, par l'Alliance nationale de sociétés féminines, elle avait été acclamée présidente d'honneur de la commission d'éducation.

On doit à Mlle Evrard d'excellentes biographies de femmes éminentes, parues sous le titre « Grandes figures féminines de notre passé suisse », « l'Adolescente », étude de psychologie expérimentale (1914), « Le reversis », roman paru en 1916, « La femme suisse éducatrice dans la famille, l'école et la société », éditions de l'Exposition nationale suisse du travail féminin (Saffa), 1928, une excellente biographie, parue en 1934, de Marie-Anne Calame, la fondatrice de l'Asile des Billodes, pionnière du travail féminin et de l'activité sociale.

Retirée à St-Sulpice, Mlle Evrard continua ses travaux, ses recherches ; on la voyait arriver à la Bibliothèque cantonale portant une serviette énorme, toujours curieuse de faits nouveaux, toujours prête à aider, à renseigner, à encourager ses anciens élèves, à faciliter la route aux jeunes, à répandre les joies que donnent la culture et le savoir.
S. B.

Le manque de place, dans ce numéro spécial, nous oblige à remettre à la prochaine fois, l'article nécrologique sur Andrée Viollis, journaliste française, dont l'activité féministe ne saurait être résumée en quelques lignes.

La femme et la démocratie

Cette année, l'assemblée aura lieu à Zurich, le samedi 23 et le dimanche 24 septembre. En raison de la tension internationale, on discutera les problèmes fondamentaux de la démocratie actuellement menacée.

Après la partie administrative, la présidente, Dr Ida Somazzi, donnera une exquise rapide de la situation mondiale, des offensives de paix et des efforts de l'ONU en Corée.

Le dimanche matin, de 10 h. à midi, M. Peter Dürrenmatt, rédacteur en chef des *Basler Nachrichten* et Mlle Dr Ida Somazzi essayeront d'éclaircir le problème capital de toute démocratie : « Liberté et Responsabilité dans la démocratie » et « Liberté et responsabilité personnelle ».

M. le Conseiller national Dr E. Boerlin parlera des projets de fédération européenne, au point de vue suisse.

Mme Dr Leuch exposera comment on travaille à la liquidation des pleins pouvoirs.

On peut demander des programmes à Mlle G. Gerhard, Peter Rotstrasse 49 Bâle.

CANTON DE VAUD

Art Rustique Suisse LAUSANNE

HELENE CUENOD, anciennement Pl. St-François 12bis
Avenue du Théâtre 1
Tissages à la main pour coussins et nappes de jardin.
Toiles imprimées à la main pour robes d'été et de plage.
Dentelles de Grugère et Bois sculptés.
Poteries — Boîtes à musique — Vannerie.

Le Portail Blanc WHITE GATES

English Tea-Room and Library

LA TOUR-DE-PELZ

Tél. 5.30.27 (23 rue de St-Maurice) Arrêt du tram : White Gates.

Pâtisseries à domicile sur commande

Chez **Mme Marleine**
MODES - VEVEY
vous trouverez le coiffant personnel

Floriana Institut pédagogique privé
Pontaise 15 — LAUSANNE
Nouvelle Direction : E. PIOTET Tél. 2.92.27
Formation de gouvernantes-institutrices pour familles suisses et étrangères
Préparation d'assistantes pour Homes d'enfants, Colonies de vacances, Maisons de refuge, etc.
Professeurs diplômés, Diplômes, Placement des élèves assuré.

RESTAURANTS - TEA-ROOM
LE CARILLON
Place Chauderon - LAUSANNE
Ses repas pour toutes les bourses

Le problème de la nationalité au week-end suffragiste

Le problème qui est présenté dans ce numéro de journal, sous différentes faces, sera discuté en détails par des conférencières spécialisées en la matière, lors du week-end suffragiste organisé à Chexbres dès le samedi après-midi 30 septembre, et le dimanche 1er octobre (Hôtel Victoria).

Mme Leuch, Dr jur. qui depuis trente ans assemble la documentation sur ce sujet, Mlle A. Quinche, avocate à Lausanne, qui fait partie de la Commission d'experts chargée d'étudier l'Avant-projet de la loi sur la nationalité, d'autres encore, feront des exposés beaucoup plus détaillés que les articles que nous publions ici, où nous sommes limités par la place, et où nous nous sommes efforcées de donner simplement la documentation qui permettra de discuter utilement.

Il importe, en effet que les femmes de notre pays connaissent de près la question si importante qui est à l'ordre du jour, qu'elles soient à même de former librement et exactement leur opinion afin de soutenir, dans leur entourage et dans le public en général, l'action que mènent les associations suffragistes et les sociétés féminines.

Nous n'avons pas le bulletin de vote, lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts féminins, nous sommes obligées de faire pression dans la mesure de nos moyens, sur ceux que nous pouvons atteindre et convaincre. Venez donc à Chexbres, vous armer pour la lutte.

(S'inscrire auprès de Mme Zanchi, chemin Rochettaz 38, Pully près Lausanne).

A la Conférence de l'Alliance

Une autre occasion de vous documenter vous sera offerte par l'Alliance de sociétés féminines suisses qui organise, pour le dimanche 22 octobre, une conférence d'information à Olten. On y entendra des représentants de nos autorités.

Nous donnerons, dès que nous les aurons, des précisions sur cette conférence.

Garnet de la Quinzaine

Vendredi 8 septembre

LA CHAUX-DE-FONDS : Rue de la Loge 8a, à 20 h. 15, Section des montages pour le suffrage féminin. Séance mensuelle et causerie de Mlle R. de Sépibus, *Féminisme en Valais*.

Imp. NATIONALE r. Alfred-Vincent 10, GENÈVE